. . . . . . Vous faites le plongeon,
Petit noble à nasarde *enté* sur sauvageon.
REGNARD.

‖ Formé à l'imitation d'une autre chose et lui succédant : *Ils apprirent eux-mêmes les idiomes populaires* ENTÉS *sur cette langue progressivement altérée.* (Villem.) ‖ Uni dans un même sujet, en parlant de choses diverses ou opposées : *Une grande modestie* ENTÉE *sur une grande fermeté. Ma curiosité*, ENTÉE *sur l'ambition des conquérants, devient insatiable comme elle.* (P.-L. Courier.) *Target, académicien* ENTÉ *sur un avocat, ne se fit pas même distinguer au second rang des avocats, après le jeune Barnave.* (Ch. Nod.)

— Blas. Se dit des pièces qui s'engrènent les unes dans les autres par des découpures de forme ronde : *Frégose : Coupé*, ENTÉ *de sable et d'argent. — Poussemothe de l'Etoile, de Thiersauville, de Montbriseuil, à Paris : D'azur à trois lis au naturel*, ENTÉ *en pointe de sable, à une étoile d'or.*

— Techn. *Canne entée*, Canne formée de plusieurs pièces emboîtées.

— s. f. pl. Fumées de cerf et de biche confondues de façon qu'on ne peut les séparer sans les rompre.

ENTÉDON s. m. (an-té-don — du gr. *entos*, au dedans; *edomai*, je mange). Entom. Genre d'insectes hyménoptères voisin des ichneumons et des eulophes, ayant des mœurs analogues : *Le groupe des* ENTÉDONS *a été adopté par la plupart des entomologistes.* (E. Duponchel.)

ENTÈLE s. m. (an-tè-le — du gr. *entelês*, entier, parfait). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des charançons.

ENTÉLÉCHIE s. f. (an-té-lé-chî — du gr. *en*, dans; *telos*, fin, perfection; *echein*, avoir). Philos. Toute réalité possédant en soi le principe de son action et tendant d'elle-même à sa fin; essence de l'âme, principe immatériel de la vie, dans l'école péripatéticienne; force essentielle, principe actif d'un être.

— **Encycl.** On a traduit ce mot, ou plutôt on l'a imité en latin par le mot barbare *perfectihabilia*. La pensée qu'Aristote a voulu exprimer a paru si obscure, qu'on en a fait ce conte : Hermolao Barbaro, noble vénitien et savant philosophe, qui mourut patriarche d'Aquilée en 1439, était très-désireux de parvenir à connaître la signification de ce terme aristotélique, et désolé de ne pouvoir interroger Aristote lui-même sur ce point, puisque la définition ne se trouve point dans les livres du Stagyrite, lequel était au nombre des morts, et de ces morts qu'on n'évoque pas. Il s'adressa donc à d'autres esprits, qui ne le satisfirent guère, si bien que, ne sachant plus à quel saint se vouer, il eut recours au diable. Grinitus, qui rapporte (*De honesta disciplina*, VI, II) ce conte ridicule, oublie de nous dire si le diable trouva le mot de l'énigme, ou si, l'ayant trouvé, il daigna en faire part au trop curieux Barbaro. Peut-être en fut-il détourné par cette idée que c'eût été nous en faire part à nous-mêmes.

Mais il n'y a point de termes de métaphysique au sujet desquels on ne puisse faire de semblables plaisanteries. La signification qu'attache Aristote au mot qui nous occupe ressort de la manière même dont il en use. On sait qu'il explique toute existence par quatre éléments fondamentaux, quatre principes qu'il nomme *causes* matérielle, formelle, efficiente ou motrice, et finale, correspondant à ces quatre questions : Quelle est la matière d'un objet? quelle en est la forme ou l'essence? quel en est le moteur? quelle en est la fin? Puis il réduit ces quatre principes à deux : la matière et la forme, le possible et l'être, la puissance et l'acte. La matière est le *possible*, ce qui peut être, ce qui a l'être en *puissance*; la forme est l'*être* même, l'être en *acte*, le possible actualisé ou réalisé. L'acte, c'est-à-dire la réalisation du possible, est immédiat ou médiat, absolu ou conditionné : le premier est l'acte par excellence, l'acte qui se suffit à lui-même dans son absolue simplicité, l'acte pur, ἐνέργεια; l'autre est l'acte imparfait, celui qui, parti d'un point dans le temps et dans l'espace, n'arrive à son but qu'à travers un intermédiaire, moyennant changement, passage d'un état à un état, de ce qu'il n'était pas encore à ce qu'il est : un tel acte n'est plus ἐνέργεια, mais κίνησις, en tant qu'il est *mouvement*, et, en tant qu'il va vers un but, qu'il poursuit une fin, ἐντελέχεια, *entéléchie*. L'*entéléchie* est donc le principe du *devenir* d'un être; et, comme tout être est un possible qui se réalise ou qui devient, elle est ce qui réalise le possible, ce qui actualise la puissance, ce qui détermine ou *informe* la matière. Le principe *forme*, opposé à *matière*, est ainsi le même que la *force*, qui est un des deux éléments (la matière étant toujours l'autre) où plusieurs écoles contemporaines ramènent toute existence, avec cette précision de plus, que la force donne à la matière la forme, et cette détermination de plus qu'elle est force finale. C'est elle qui, par la vertu de la fin, meut la matière, l'informe, et par là constitue l'essence des choses. Ainsi s'explique la célèbre définition de l'âme dans Aristote : l'*entéléchie* d'un corps naturel ayant la vie en puissance. Il y a des corps vivants; leur vie, avant d'être une réalité, était une possibilité : l'âme réalise ce possible; elle est ce qui fait passer à l'*acte* la *puissance* de vivre, naturelle à une matière qu'elle informe en vue d'une fin. C'est pourquoi on la dit aussi, dans l'esprit de la même doctrine, la *forme* du corps : *Anima forma corporis*, disait la philosophie du moyen âge. Cette expression, beaucoup plus claire en apparence que celle d'Aristote, ne doit cet avantage qu'à son vague même : tout le monde l'entend, parce que chacun entend ce qu'il y met. L'expression d'*entéléchie*, beaucoup plus compréhensive, résume une doctrine : de là son obscurité; de là aussi sa valeur.

Leibnitz, dont la doctrine, puissamment éclectique en son originalité, n'est pas sans affinité avec celle d'Aristote, non plus (à d'autres égards) qu'avec celle de Platon, donne à ses *monades* le nom d'*entéléchies*, qui les caractérise aussi très-bien.

ENTÉLÈTE s. f. (an-té-lè-te — dimin. du gr. *entelês*, parfait). Moll. Genre de coquilles fossiles bivalves de l'ordre des brachiopodes, qui paraît devoir être réuni au genre productus.

ENTELLE s. m. (an-tè-le). Mamm. Singe du genre semnopithèque, qui vit dans l'Indoustan : *Les* ENTELLES *ne se voient pas communément dans nos ménageries.* (P. Gervais.)

— **Encycl.** L'*entelle* est un singe du genre semnopithèque, qui habite l'Indoustan. Il vit le plus souvent par petites familles, d'autres fois par troupes nombreuses, mais il n'est pas sédentaire partout. Il se montre dans le Bengale vers la fin de l'hiver. D'un caractère audacieux, il envahit souvent les jardins fruitiers, dont il ravage les produits. Il n'est pas commun dans les ménageries, et par suite il n'a pas donné lieu à de nombreuses observations. Toutefois, on a pu remarquer que le naturel de ces singes présente des différences considérables suivant l'âge et le sexe. Fort doux et facile à élever dans sa jeunesse, l'*entelle*, quand il commence à vieillir, devient méchant, turbulent et même dangereux. Les Indous, qui l'appellent *houlman*, lui rendent un véritable culte, et presque les honneurs divins; on le laisse s'établir près des pagodes et des habitations, et on va même jusqu'à subvenir à ses besoins. « On le donne, dit M. P. Gervais, comme provenant d'un héros célèbre par sa force, son esprit et son agilité, auquel l'Inde est redevable de la mangue, qu'il vola dans les jardins d'un fameux géant établi à l'île de Ceylan. En punition de ce vol, il fut condamné au feu, et c'est en l'éteignant qu'il se brûla le visage et les mains, qui sont en effet noirâtres, tandis que le reste du corps est d'un gris cendré. » Les Bengalis croient que celui qui tue un de ces animaux meurt dans l'année, et ils ont soin d'empêcher par tous les moyens possibles les Européens de commettre ce meurtre. Duvaucel raconte qu'il eut ainsi beaucoup de difficulté à s'en procurer. Les brames jouent du tambour pour éloigner l'*entelle*, quand ils voient qu'on va tirer sur lui. Duvaucel ajoute que les Indous le prévinrent du danger qu'il courait en mettant à mort des animaux qui pour eux sont des princes métamorphosés.

ENTELLE, fameux athlète troyen, que Virgile nous représente, dans le Ve livre de l'*Enéide*, luttant avec Darès le Phrygien, pendant les jeux célébrés par Enée en Sicile, à l'anniversaire de la mort de son père Anchise. Entelle, plus âgé que son adversaire, est d'abord terrassé par lui; mais il se relève et le terrasse à son tour.

ENTÉLODON s. m. (an-té-lo-don — du gr. *entelês*, parfait; *odous*, dent). Mamm. Espèce de cochon fossile.

— **Encycl.** L'espèce type de ce genre a été nommée *entelodon magnus*; quelques débris dentaires semblent indiquer une espèce plus petite appelée *entelodon Ronzonii*. Les restes osseux de ces animaux sont ensevelis dans le calcaire marneux palustre de la colline de Ronzon, près du Puy-en-Velay, représentant en France l'étage type supérieur du miocène inférieur. M. Aymard, le savant paléontologiste qui a découvert et dénommé l'*entélodon*, l'a décrit et figuré dans ses publications et devant le congrès scientifique de France en 1855. Les caractères ostéologiques et dentaires de l'*entélodon* ont été reconnus depuis par d'éminents paléontologistes et géologues. En Amérique, M. Joseph Leidy a découvert un mammifère voisin du même genre, si toutefois il n'est pas identique.

ENTÉLOPE s. f. (an-té-lo-pe — du grec *entelês*, entier; *pous*, pied). Entom. Genre d'insectes coléoptères tétramères de la famille des longicornes, tribu des lamies, comprenant une seule espèce, qui habite Java.

ENTEMENT s. m. (an-te-man — rad. *enter*). Agric. Greffe opérée avec des entes : ENTEMENT *des arbres, de la vigne.*

ENTENDANT (an-tan-dan) part. prés. du v. Entendre : *Elle se tourna en* ENTENDANT *ce cri.*

ENTENDANT, ANTE adj. (an-tan-dan — rad. *entendre*). Qui entend, qui jouit de la faculté d'entendre : *La médecine peut, jusqu'à un certain point, réparer les disgrâces de la nature, en ramenant des êtres qu'elle semblait avoir condamnés au silence à l'état d'enfants* ENTENDANTS *et parlants.* (Itard.)

— s. m. Celui qui jouit de l'ouïe, par opposition aux sourds : *Les sourds-muets peuvent converser aujourd'hui avec les* ENTENDANTS *parlants.*

ENTENDEMENT s. m. (an-tan-de-man — rad. *entendre*). Philos. Intelligence, faculté de connaître et de comprendre : *Il faut captiver tout* ENTENDEMENT *sous l'obéissance de la foi.* (Boss.) *La conviction agit sur l'*ENTENDEMENT, *et la persuasion sur la volonté.* (D'Aguesseau.) *Tous les actes de l'*ENTENDEMENT *qui nous portent à Dieu nous élèvent au-dessus de nous-mêmes.* (J.-J. Rouss.) *Dès que le scepticisme a pénétré dans l'*ENTENDEMENT, *il l'envahit tout entier.* (Royer-Collard.) *L'effet de la parole est l'illumination de l'*ENTENDEMENT *et la direction de la volonté.* (Lacordaire.) *Pour bien comprendre la nature de l'*ENTENDEMENT *humain, il faudrait un autre* ENTENDEMENT *que le nôtre.* (Ste-Beuve.) *La dépravation du cœur entraîne la dépravation de l'*ENTENDEMENT. (Proudh.) *La curiosité est le premier attribut du système sensible, la première faculté active de notre* ENTENDEMENT. (Alibert.)

Toujours le dard aigu de la langue d'acier
Perce des lourds cerveaux l'*entendement* grossier.
BARTHÉLEMY.

— Dans le langage commun, Sens, esprit, facilité à comprendre : *C'est un homme sans* ENTENDEMENT.

— Pop. Action de s'entendre, accord :

Nous avons le gouvernement,
Disent-ils en choquant leurs verres,
Mais il faut de l'*entendement*,
Et se consulter entre frères.
P. DUPONT.

— **Syn. Entendement, conception, intelligence.** V. CONCEPTION.

— **Encycl.** Le mot *entendement*, pris dans le sens étymologique, devrait signifier le fait et la faculté d'entendre. Or entendre, selon le sens matériel, c'est percevoir des sons; mais le verbe *entendre* a un autre sens qui est dérivé du premier et selon lequel il est synonyme de comprendre. D'abord il a été appliqué au cas où l'on comprend ce qui est dit par autrui. Alors il a fallu entendre les mots pour arriver à en comprendre le sens. Par conséquent, lorsqu'on a dit entendre, pour signifier comprendre, on a fait un trope de l'espèce qui consiste à prendre le nom de l'antécédent pour désigner le conséquent, et que les rhéteurs appellent métalepse. Enfin le mot *entendre* a été employé dans toute espèce de cas au lieu de comprendre.

Par extraordinaire, le substantif *entendement*, quoique formé de la même famille que le verbe *entendre*, ne s'emploie guère pour exprimer le fait ou la faculté de percevoir des sons. Il suit plutôt le sens figuré du verbe dont il est dérivé : il désigne généralement une faculté intellectuelle, mais ce n'est pas toujours la même. Aujourd'hui, par *entendement*, on désigne plutôt la faculté de concevoir ou de comprendre que celle de connaître ou de juger. Seulement il faut bien remarquer que, quand nous comprenons le sens des paroles qui sont dites par une autre personne, le fait qui se passe dans notre âme n'est pas une simple conception. En effet, lorsque je crois comprendre ce qu'on me dit, je ne fais pas que concevoir, que me représenter un sens déterminé; je crois, je juge que ce sens est bien celui que l'auteur des paroles a voulu leur faire signifier. Ainsi, actuellement encore, le mot *entendement* ne réveille pas seulement l'idée de la conception, mais encore celle de la croyance et du jugement.

Cependant, au XVIIe siècle, les applications de ce mot étaient plus nombreuses et plus diversifiées qu'aujourd'hui. Ces différentes applications sont très-bien indiquées par Bossuet, dans plusieurs chapitres du traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, où il parle de l'*entendement* avec des explications et des développements assez nombreux. En matière de langage, il serait difficile de trouver un meilleur maître et un meilleur modèle que Bossuet. Aussi, en exposant ici les différents sens du mot *entendement*, nous allons nous aider de ce qu'en a dit ce grand écrivain.

Parfois le mot *entendement* désigne la faculté de concevoir ou d'avoir des idées. C'est ainsi que l'on dit d'une personne : qu'elle a l'*entendement* vaste ou étroit. Alors la capacité de l'*entendement* consiste à comprendre et à retenir facilement une grande variété de choses. Mais, selon Bossuet, l'*entendement* est une faculté supérieure aux sens et à l'imagination. Par le mot *sens*, il entend les sens externes, ceux qui nous font acquérir la connaissance des objets matériels, et, par le mot *imagination*, il entend la faculté que nous avons de concevoir ces objets, où, comme il dit, de nous les représenter. Or, l'*entendement* nous donne des idées générales, qu'il déduit des idées particulières que les sens nous donnent et que l'imagination reproduit; et même, dans certains cas, l'*entendement* rectifie ce qu'il y a de faux dans les premières idées que nous avons acquises par les sens.

Il ne s'ensuit pas que les idées des choses sensibles soient exclues du domaine de l'*entendement*; mais, dit Bossuet : « Entendre s'étend beaucoup plus loin qu'imaginer; car on ne peut imaginer que les choses corporelles et sensibles; au lieu que l'on peut entendre les choses tant corporelles que spirituelles, celles qui sont sensibles et celles qui ne le sont pas; par exemple, Dieu et l'âme. » (1re partie, § 9). Ainsi toutes les conceptions, toutes les idées relèvent de l'*entendement*, et, par conséquent, le domaine de cette faculté est au moins aussi étendu que celui de la faculté de concevoir. Mais l'*entendement* n'est pas seulement la faculté de concevoir; c'est aussi le pouvoir de juger. Cela est attesté par ces deux passages du paragraphe 7 : « Entendre, c'est connaître le vrai et le faux et discerner l'un de l'autre. » — « Il n'y a que l'*entendement* qui puisse errer. »

Ainsi, selon Bossuet, l'*entendement* comprend le pouvoir de juger, c'est-à-dire la faculté qui s'appelle depuis longtemps la raison. Enfin, selon le même auteur, l'*entendement* ne serait pas loin de comprendre la faculté qui invente, c'est-à-dire le pouvoir de concevoir des choses autres que celles qui existent réellement. C'est ce qui semble ressortir du passage suivant : « L'*entendement* est la lumière que Dieu nous a donnée pour nous conduire. On lui donne divers noms : en tant qu'il invente et qu'il pénètre, il s'appelle esprit; en tant qu'il juge et qu'il dirige au vrai et au bien, il s'appelle raison et jugement. » Aujourd'hui encore on dit qu'une personne entend bien ou mal ses intérêts. Or il est difficile de bien entendre ses intérêts sans avoir l'esprit un peu inventif.

Par toutes ces raisons, on peut voir que le sens du mot *entendement* est à peu près aussi étendu que celui du mot intelligence, beaucoup plus employé aujourd'hui, surtout par les philosophes. Lorsque ces deux mots sont pris dans leur acception la plus large, ils sont presque synonymes.

Locke a écrit un livre célèbre, que nous analysons plus loin et dont le titre anglais a été traduit ainsi : *Essai sur l'entendement humain*. Cette traduction est exacte; mais il ne faut pas en conclure que l'usage permette d'étendre le sens du mot *entendement* jusqu'au point de lui faire signifier tout le moral de l'homme. Lorsqu'on prend cette liberté, on fait l'espèce de trope qui consiste à prendre la partie pour le tout et que l'on appelle métonymie. On a beau dire alors qu'on prend les mots dans un sens figuré; tout sens qui n'est pas le sens propre est nécessairement un sens impropre. En somme, la signification la plus étendue du mot *entendement* le restreint à être synonyme d'intelligence. Les applications de ce mot n'ont jamais été aussi nombreuses que celles du verbe entendre, dont il est dérivé. Par exemple, on dit : s'entendre pour s'accorder; on dit encore : j'entends que telle chose soit, pour signifier je le veux. Or le mot *entendement* n'a jamais eu d'applications analogues, et même, comme nous l'avons déjà remarqué, on ne l'a jamais employé pour exprimer le fait ou le pouvoir de percevoir les sons.

Entendement humain, (ESSAI SUR L'), *Essay concerning human understanding*, traité philosophique de Locke. Cet ouvrage se divise en quatre livres, qui traitent, le premier des notions innées, le second des idées, le troisième des mots, le quatrième de la connaissance. Locke nous raconte lui-même, dans une préface, comment lui vint à l'esprit l'idée de le composer. « S'il était à propos de faire ici l'histoire de cet essai, dit-il, je vous dirais que cinq ou six de mes amis, s'étant assemblés chez moi et venant à discourir sur un sujet fort différent de celui-ci, se trouvèrent bientôt arrêtés par les difficultés qui s'élevèrent de plusieurs côtés. Après nous être fatigués quelque temps sans nous trouver plus en état de résoudre les doutes qui nous embarrassaient, il me vint dans l'esprit que nous prenions un mauvais chemin, et qu'avant de nous engager dans ces sortes de recherches il était nécessaire d'examiner notre propre capacité et de voir quels objets sont à notre portée ou au-dessous de notre compréhension. » Locke reconnaît deux sources des idées, la sensation et la réflexion, qui est la connaissance que l'âme prend de ses diverses opérations. Toutes les idées des choses distinctes du sujet pensant dérivent de la sensation; toutes les idées des manières d'être ou des opérations de l'âme dérivent de la réflexion. L'hypothèse des idées innées doit être tenue pour fausse, parce qu'elle est inutile. L'esprit, à l'origine, est ce qu'on appelle une table rase, c'est-à-dire vide de caractères. Les idées se divisent en deux classes : les idées simples, produits directs de la sensation et de la réflexion; les idées complexes, que l'entendement forme avec les idées simples, en combinant ces éléments primitifs. L'idée d'espace nous est donnée par la vue et le toucher; elle se résout au fond dans celle de corps. L'idée de temps vient de la réflexion que nous faisons sur cette suite d'idées que nous voyons paraître l'une après l'autre dans notre esprit. L'idée d'infini n'est qu'une négation, et, quand on veut s'en former une idée positive, il faut la résoudre dans celle de nombre. L'idée d'identité personnelle résulte de l'union de la mémoire et de la conscience. L'idée de substance n'est que la collection ou la combinaison d'idées simples que nous rapportons à un sujet supposé. Les idées de cause et d'effet dérivent soit de la sensation, soit de la réflexion : de la sensation, en ce qu'elles expriment une succession de phénomènes, dont l'un arrive constamment après l'autre; de la réflexion, parce que l'idée de puissance nous

est fournie principalement par la conscience de notre activité interne ou de notre volonté. L'idée de bien et de mal moral n'est autre chose que la conformité ou l'opposition qui se trouve entre nos actions et une certaine loi, conformité ou opposition qui nous attire du bien ou du mal par la volonté et la puissance du législateur. Ce qu'on appelle général ou universel n'appartient pas à l'existence réelle des choses; mais c'est un ouvrage de l'entendement qu'il fait pour son propre usage et qui se rapporte uniquement aux signes. L'esprit ne connaît pas les choses immédiatement, mais par les idées qu'il en a, et par conséquent toute connaissance dépend de la conformité qui existe entre nos idées et leurs objets. Les idées simples sont nécessairement la représentation des choses; les idées sensibles sont la représentation des qualités des corps; les idées produites par la réflexion, la représentation des opérations de l'entendement. « Il n'est pas de livre, dit M. Cousin, qui laisse dans l'âme de ses lecteurs de plus aimables souvenirs, et où l'on trouve plus de bonne foi dans la recherche de la vérité, que l'*Essai sur l'entendement humain*... Cependant il est facile de voir que tout en conservant la couleur et l'empreinte habituelle d'un esprit original, très-juste et très-fin, ce livre manque d'unité. » — « Locke, dit M. Charles Renouvier, crut qu'il suffisait, pour éviter les préjugés, de raisonner sans système arrêté, de chercher avec soin les occasions physiques dans lesquelles nos idées s'éveillent, de prendre ces occasions pour des causes, et pour des faits naturels les comparaisons et les rapports que nous établissons entre les idées, sans se demander si ces rapports n'impliquent pas des idées antérieures aux premières. » C'est dans l'*Essai sur l'entendement humain* qu'il faut étudier les principes de la philosophie sensualiste. Cette philosophie ne tarda pas à passer la mer et à faire invasion en France, où le besoin de réagir contre l'appui prêté à la théologie par les philosophes du siècle précédent lui préparait un succès prodigieux. Popularisée par Voltaire, systématisée avec rigueur par Condillac, elle trouva dans la langue, dans le génie, dans les passions de la France au XVIIIe siècle, les conditions d'une domination universelle et incontestée.

L'ouvrage de Locke parut pour la première fois à Londres en 1690 (1 vol. in-fol.). Déjà des fragments en avaient été publiés en Hollande depuis deux ans, dans la *Bibliothèque universelle* de Leclerc, sous ce titre : *Extrait d'un livre anglais qui n'est pas encore publié.* Coste le traduisit en français dès l'année 1700 (1 vol. in-4o).

Entendement humain (RECHERCHES SUR L'), le plus original et le plus profond des ouvrages de Thomas Reid, publié à la fin de 1763. Voici comment l'auteur, dans une dédicace adressée au chancelier de l'université d'Aberdeen, fait connaître l'occasion qui a donné naissance à ce livre : « J'avoue, dit-il, que je n'aurais jamais songé à révoquer en doute les principes généralement reçus touchant l'entendement humain, si je n'eusse lu un *Traité de la nature humaine* publié en 1739. L'ingénieux auteur de cet ouvrage (Hume) a élevé sur les principes de Locke, qui n'était certainement pas sceptique, un système complet de scepticisme... Ses raisonnements m'ont paru justes; en conséquence, j'ai cru qu'il était à propos de remonter aux principes sur lesquels ils étaient fondés et de les rappeler à l'examen; autrement, je me voyais dans la nécessité de recevoir les conclusions qu'il en tirait. » Ainsi, réfuter le scepticisme de Hume, saisir et ruiner dans la philosophie de Locke le principe dont ce scepticisme est la conséquence, tel fut l'esprit qui présida à la composition des *Recherches sur l'entendement humain*. Locke avait enseigné que la conformité de nos idées avec les choses est le fondement de la vérité de nos connaissances, et que la condition de cette conformité ne peut être que leur ressemblance avec elles; Reid, dans l'ouvrage dont nous parlons, commence par montrer que cette théorie des idées représentatives, qui est le principe de l'idéalisme de Berkeley et du scepticisme de Hume, ne puise son évidence apparente que dans l'autorité des philosophes. La perception est une pure croyance, déterminée par la constitution naturelle de l'esprit humain. Sentir est un fait; percevoir l'objet de notre sensation en est un autre, qui doit être rapporté à une autre faculté. Il y a donc en nous une faculté différente de la sensation, qui, une fois la sensation accomplie, nous fait juger que l'objet de cette sensation existe réellement. Ce n'est pas la simple appréhension ou acquisition des idées, c'est le jugement qui est la première opération de l'esprit. Au lieu de dire que la croyance et la connaissance dérivent du rapprochement et de la comparaison des idées, il faut dire que les idées dérivent de l'analyse de nos jugements naturels et primitifs. Tous ces jugements primitifs et naturels sont des faits qui dominent tous les autres, que la philosophie doit recueillir et mettre en lumière, mais qu'elle ne saurait se flatter de démontrer : ce sont les principes du sens commun. Ces principes indémontrables sont en plus grand nombre que ne le pensent les philosophes.

« Descartes, dit Reid, ne trouvant rien d'établi dans cette partie de la philosophie qu'on peut appeler la science de l'entendement, résolut, pour jeter bien avant les fondements de l'édifice qu'il voulait élever, de commencer par douter de sa propre existence, jusqu'à ce qu'il fût en état de se la démontrer. C'est peut-être le premier et le seul qui ait pris une telle résolution. Mais s'il l'eût exécutée et qu'il fût réellement venu à bout de se persuader qu'il n'existait pas, cet état aurait été bien déplorable, et ni la raison ni la philosophie n'auraient pu y apporter de remède. Un homme qui ne croit pas à son existence est sûrement aussi propre à raisonner et à entendre raison que celui qui croit que son corps est de verre. La faiblesse humaine peut être sujette à des maladies qui produisent ces extravagances; mais elles seront toujours l'écueil du raisonnement. Descartes, à la vérité, veut nous faire croire qu'il se guérit de ce délire par cet argument : *Je pense, donc je suis*... Il est plus probable qu'il resta toujours dans son bon sens, malgré ce prétendu délire, et qu'il ne douta jamais sérieusement de son existence; car il la suppose dans le raisonnement même dont il se sert pour la prouver. « Je pense, donc je suis, » dit-il; mais ne peut-on pas dire également : *Je dors, donc je suis; je ne fais rien, donc je suis.* Si un corps est en mouvement, il faut qu'il existe, cela est indubitable, mais s'il est dans le repos, en faut-il moins qu'il existe? »

Cette réfutation de Descartes ne souffre point de réplique. Reid en conclut que la méthode de ne s'appuyer que sur le raisonnement ne mène à rien de réel. Il cite Malebranche et Berkeley comme des exemples frappants de ce qu'il avance. Ces divers systèmes conduisent directement au scepticisme; mais la grande généralité des hommes ne s'en émeut guère; ils haussent les épaules et disent : « Abandonnons les sophistes à eux-mêmes et laissons ces araignées scolastiques s'embarrasser dans leur toile légère. Nous sommes résolus de croire fermement à notre existence et à celle de tous les êtres qui nous environnent; nous continuerons de penser que la neige est froide et que le miel est doux, nonobstant tout ce qu'on pourrait nous dire pour nous en faire douter. Il faut que les philosophes soient fous et veuillent nous rendre fous comme eux, pour raisonner d'une manière si déraisonnable et si contraire au témoignage des sens. »

Après cette sortie vigoureuse contre les écoles en vogue, Reid démontre, par l'étude minutieuse et exacte de chacun des sens, la mesure de confiance qu'ils méritent isolément. « Il y a, dit-il en se résumant, deux manières de se créer des connaissances. La première est *la voie de réflexion*. Au moment où les opérations de l'esprit s'accomplissent, on en a conscience et on peut les observer jusqu'à ce qu'elles soient devenues familières à l'intelligence. C'est la seule méthode qui puisse nous procurer des notions exactes, non-seulement sur nous-mêmes, mais sur les objets extérieurs. Il y a une autre manière, c'est *la voie de l'analogie*... Il n'est point de phénomène si singulier dans le spectacle de la nature qui ne puisse nous offrir quelque ressemblance, tout au moins quelque analogie avec les choses que nous connaissons. L'esprit se plaît à découvrir de pareilles analogies et s'y arrête avec plaisir. La poésie leur doit une grande partie de ses charmes, et l'éloquence un des moyens les plus puissants de persuader. Outre le plaisir que les analogies nous donnent, elles nous font connaître une foule de choses que nous ne saisirions pas aisément sans leur secours, et nous suggèrent des conjectures probables sur la nature et les qualités de ces choses, lorsque nous ne pouvons les constater d'une manière plus directe et plus immédiate. »

En définitive, Reid se prononce pour l'empirisme à la fois physique et métaphysique. Il n'exclut pas la psychologie, mais il en borne le champ.

« Les *Recherches sur l'entendement humain*, dit M. Cousin, sont remplies et animées par une seule et même pensée, celle de la grandeur et de la dignité du sens commun. On y rencontre les plus fines analyses des perceptions que nous devons à nos différents sens, une dialectique saine et forte, une polémique irrésistible, et en même temps ce mélange de sérieux et d'enjouement, de malice et de gaieté que les Anglais expriment par le mot *humour*. L'esprit y est tour à tour éclairé, élevé, charmé. Hume lui-même rendit justice au talent philosophique de Reid. Après avoir pris connaissance de l'ouvrage, qui lui avait été communiqué en manuscrit, il y reconnut une œuvre profondément philosophique, écrite avec esprit et agrément. »

Entendement humain (NOUVEAUX ESSAIS SUR L'), ouvrage philosophique de Leibnitz, composé en 1704, mais publié longtemps après la mort de l'auteur (1765). Dans cet ouvrage, qui lui fut inspiré par l'*Essai sur l'entendement humain* de Locke, Leibnitz combat les principes sensualistes du philosophe anglais.

« Ce système, dit-il, paraît allier Platon avec Démocrite, Aristote avec Descartes, les scolastiques avec les modernes, la théologie et la morale avec la raison; il semble qu'il prend le meilleur de tous les côtés et quil va plus loin qu'on n'est allé encore. » Ce n'est là qu'une apparence. Cependant Leibnitz ne méconnaît pas la valeur de Locke. « Bien loin de disconvenir du mérite de cet écrivain célèbre, je lui rends justice en faisant connaître en quoi et pourquoi je m'éloigne de son sentiment, quand je juge nécessaire d'empêcher que son autorité ne prévale sur la raison en quelques points de conséquence. En effet, quoique l'auteur de l'*Essai* dise mille belles choses, que j'applaudis, nos systèmes diffèrent beaucoup. Le sien a plus de rapport à Aristote, le mien à Platon, quoique nous nous éloignions en bien des choses l'un et l'autre de la doctrine de ces deux anciens. Il est plus populaire, et moi je suis forcé quelquefois d'être plus *acroamatique* (dur à entendre) et plus abstrait, ce qui n'est pas un avantage à moi, surtout écrivant dans une langue vivante. »

Leibnitz s'attache à prouver que les sens, quoique nécessaires pour toutes nos connaissances actuelles, ne sont point suffisants pour nous les donner toutes; qu'ils ne présentent jamais que des exemples, c'est-à-dire des vérités particulières et individuelles; que les vérités universelles et nécessaires qu'on trouve dans les mathématiques, la logique, la métaphysique et la morale ont leurs preuves dans des principes internes; que les idées et les vérités nous sont innées comme des inclinations, des dispositions, des habitudes, des virtualités naturelles, et non pas comme des actions; que l'âme ne doit pas être comparée à un marbre uni prêt à recevoir indifféremment telle ou telle figure, mais à un marbre où certaines figures se trouvent naturellement dessinées par des veines qu'il s'agit de découvrir en retranchant ce qui les empêche de paraître. A l'aphorisme : *Nihil est in intellectu quod non prius fuerit in sensu*, il ajoute : *nisi ipse intellectus* : « Rien dans l'âme qui ne vienne des sens, si ce n'est l'âme elle-même, » l'âme avec ses affections, l'âme qui renferme l'être, la substance, l'un, le même, la cause, etc. Il est d'ailleurs impossible de concevoir l'âme à l'état de *table rase*, vide de caractères, parce que les choses uniformes et qui ne renferment aucune variété ne sont jamais que des abstractions, parce que l'action est essentielle à l'âme comme à toute substance. Il faut, en effet, distinguer la perception de l'aperception. L'âme n'est jamais sans perception, bien qu'elle ne s'en aperçoive pas toujours. On ne doit pas plus nier les perceptions insensibles de l'âme que les corps imperceptibles et les mouvements invisibles.

Les *Nouveaux essais sur l'entendement humain* sont divisés en quatre livres, qui traitent : le premier, des notions innées; le second, des idées; le troisième, des mots; le quatrième, de la connaissance. Ils ont été écrits en français, comme les *Essais de théodicée* du même auteur. Le style n'en est pas toujours d'une correction irréprochable; « mais aucun écrivain de notre pays, dit M. Amédée Jacques, n'a dans des sujets de cette gravité plus de naturel, de verve et de force. »

Entendement humain (ANALYSE DE L'), par le docteur Félix Voisin, médecin en chef des aliénés de l'hospice de Bicêtre (Paris, 1858, 1 vol. in-12). Grand admirateur de la philosophie écossaise, qui eut en France pour son représentant le plus illustre, Royer-Collard, disciple de Gall et de Spurzheim, le docteur Voisin aspire à continuer leur œuvre. A ses yeux, tout ce que nous avons à faire est écrit dans notre constitution. En analysant l'entendement humain, nous constatons que l'homme trouve bien ce qui est bien, mal ce qui est mal, et c'est en raison de ces deux impressions contraires que nous nous déterminons. Seulement, comme l'homme a des instincts vulgaires et égoïstes, tenant de son animalité, il doit donner la suprématie à ses attributs élevés et travailler à éclairer, modifier et ennoblir ses mouvements inférieurs. Ainsi la morale a son fondement dans la nature humaine elle-même.

Mais l'auteur ne s'arrête pas à la morale. « Les éléments subjectifs ou intérieurs de l'homme, dit-il, supposent des éléments objectifs ou extérieurs qui y correspondent. En d'autres termes, si l'homme, considéré comme sujet, porte naturellement en lui-même des forces, des tendances, il faut qu'il existe, en dehors de son être et à sa portée, des objets qui occupent ces forces, ces tendances. D'où il suit que la réalité du sentiment religieux est la preuve de l'existence de Dieu. » Le docteur Voisin, en effet, considère la religion comme l'auxiliaire de la science dans l'œuvre de régénération de l'humanité. Il exalte l'idée chrétienne et demande à l'Evangile la sanction de la morale; mais il n'entend pas que la religion tourne au fanatisme ou à l'ascétisme et puisse jamais affranchir l'homme de ses devoirs envers lui-même et envers la société. Donc toutes les institutions qui tendent à arrêter son essor, à le dépraver dans ses penchants, à le mutiler dans son intelligence, à le dénaturer dans l'expression de ses sentiments, sont funestes et doivent être condamnées. La présence d'une force quelconque dans notre constitution est l'indication de la volonté du Créateur à notre égard; tout pouvoir inhérent à notre être a son but légitime d'action et son droit d'exercice, et nous devons par conséquent le maintenir en activité.

L'analyse de l'entendement humain conduit donc le docteur Voisin à des conclusions spiritualistes et même religieuses; le fait est assez rare pour être signalé.

ENTENDEUR s. m. (an-tan-deur — rad. *entendre*). Personne qui entend, qui comprend, qui saisit. Usité seulement dans les proverbes suivants :

— Prov. *A bon entendeur, salut*, Que ceux qui sont intelligents comprennent et profitent de ce qu'on a dit. ‖ *A bon entendeur peu de paroles* ou *demi-mot*, Traduction assez plate du proverbe latin : *Intelligenti pauca*, à celui qui comprend peu de paroles suffisent.

Voici, à propos de cette façon de parler proverbiale, une petite anecdote qui ne pouvait trouver sa place qu'ici : Un capitaine marchand, qui faisait parfois de la contrebande, voulut savoir s'il pouvait compter sur la discrétion de son second, et lui dit : « Si l'on vous appliquait sur chaque œil une once d'or de bon aloi, verriez-vous encore ce qui se passe à bord? — Evidemment non, répondit l'autre; et l'on n'aurait qu'à m'en appliquer une troisième sur la bouche pour me mettre dans l'impossibilité absolue de parler. — C'est bon, répondit le capitaine, *à bon entendeur, demi-mot.* »

ENTENDRE v. a. ou tr. (an-tan-dre — du lat. *intendere*, proprement diriger vers, appliquer, de *in*, en, et *tendere*, tendre, qui se rattache lui-même à la grande racine sanscrite *tan*, même sens. *Entendre* signifie donc proprement tendre l'esprit vers, faire attention à, écouter. Ce sens s'est affaibli, et *entendre* n'a plus exprimé proprement que l'action passive du sens de l'ouïe; comme tel, le verbe a même fini par supplanter le verbe *ouïr*, qui représente le latin *audire*; il a pris ensuite l'acception figurée de comprendre, saisir). Percevoir par le sens de l'ouïe : ENTENDRE *un bruit, un son.* ENTENDRE *un air, une chanson.* ENTENDRE *le sifflement du vent, les éclats du tonnerre.* ENTENDRE *des cris d'alarme. Le sage qui* ENTEND *une parole sensée la loue et se l'applique à soi-même.* (Boss.) *Une oreille exercée et sensible* ENTEND *un accord où les autres n'*ENTENDENT *qu'un son.* (Suard.) *Au delà de tout est la tombe muette où l'on n'*ENTEND *plus rien.* (H. Taine.)

Mes sœurs j'*entends* du bruit dans la chambre prochaine.
RACINE.

Entends-tu les accents du cuivre
Inviter les pâles humains
A se tuer au lieu de vivre?
P. DUPONT.

« Huissiers, qu'on fasse silence, »
Dit en tenant l'audience
Un président de Baugé;
C'est un bruit à tête fendre :
Nous avons déjà jugé
Dix causes sans les *entendre*.
BARATON.

‖ Percevoir le bruit, le son, la voix de : ENTENDRE *le vent, la pluie, le canon.* ENTENDRE *des coups de marteau.* ENTENDRE *le rossignol. Il y a plaisir à vous* ENTENDRE. *J'aime à* ENTENDRE *les vieillards. Les gens qui ont beaucoup vu sont bons à* ENTENDRE. (Mme Roland.) *Il y a tel Indien qui* ENTEND *les pas d'un autre Indien à quatre et cinq heures de distance, en mettant l'oreille à terre.* (Chateaub.)

— Absol. Jouir de l'usage de l'ouïe : *Il n'*ENTEND *plus du tout. Les muets ne parlent pas parce qu'ils n'*ENTENDENT *pas.* ‖ Saisir des paroles par l'ouïe : *Je n'*AI *pas* ENTENDU. *Voulez-vous répéter? J'*AI *bien* ENTENDU, *mais je n'ai pas compris.*

— Par ext. Ecouter : *Il ne veut rien* ENTENDRE *de ce qu'on lui dit. Les femmes et les puissants ne veulent rien* ENTENDRE *qui ne leur plaise.* (Volt.)

Viens, suis-moi; la sultane en ce lieu doit se rendre :
Je pourrai cependant te parler et t'*entendre*.
RACINE.

‖ Ecouter les raisons, la défense de : ENTENDRE *un accusé. Il ne faut condamner personne sans l'*ENTENDRE. (Mme de Sév.) *Qui n'*ENTEND *qu'une partie n'*ENTEND *rien.* (Le Sage.)

L'on ne condamne point les gens sans les *entendre*.
C. D'HARLEVILLE.

‖ Ecouter, recevoir le témoignage, la déposition, l'attestation de : ENTENDRE *des témoins. Je suis bien aise de vous* ENTENDRE *sur cette affaire.* ‖ Exaucer : *Dieu* A ENTENDU *nos prières.* ENTENDEZ-*moi, Seigneur. Dieu* ENTEND *tous ceux qui l'invoquent.*

— Assister à l'audition publique de : ENTENDRE *un concert, un sermon.* ENTENDRE *un orateur. Bien des gens aiment mieux voir les actrices que les* ENTENDRE. *J'*AI *déjà* ENTENDU *plusieurs fois ce prédicateur.*

— Fig. Comprendre, saisir le sens de : *Parlez plus clairement, je ne vous* ENTENDS *pas. Rien ne persuade plus les gens qui ont peu de sens que ce qu'ils n'*ENTENDENT *pas.* (C. de Retz.) *Les hirondelles, en jouant avec leurs petits, accompagnent leur action d'un gazouillement si expressif qu'on croirait en* ENTENDRE *le sens.* (Buff.) *Le peuple n'*ENTEND *point la pompeuse éloquence ni les longs raisonnements.* (P.-L. Courier.) *Il fallait un homme qui parlât au peuple le langage qu'il* ENTEND *et qu'il aime, et qu'il se créât des imitateurs pour varier et multiplier les versions du même texte : j'ai été cet homme.* (Béranger.) *Rarement ce que l'on n'*ENTEND *pas sans peine vaut-il la peine d'*ÊTRE ENTENDU. (Lévis.) ‖ Avoir la con-

naissance, l'intelligence de : *Je n'*ENTENDS *pas l'allemand. Les Gallois n'*ENTENDENT *pas l'anglais.* (L. Faucher.) ‖ Pénétrer la signification de : *J'*ENTENDS *bien ces soupirs et je sais à qui on les adresse.*

Vous n'aurez point pour moi de langages secrets,
J'*entendrai* des regards que vous croirez muets.
RACINE.

‖ Interpréter : *Ce n'est pas ainsi qu'il faut* ENTENDRE *ce texte. Il y a plusieurs manières d'*ENTENDRE *les mêmes passages.* (Chateaub.) ‖ Goûter : *Il n'*ENTEND *que son intérêt.*

— Avoir la connaissance pratique de : ENTENDRE *son métier.* ENTENDRE *les mathématiques.* ‖ Savoir apprécier : *Il n'est pas besoin d'être peintre pour* ENTENDRE *la peinture. Je ne sais si Diderot* ENTEND *les arts et s'il a le temps d'*ENTENDRE *les arts.* (Volt.)

— Présumer, avoir en pensée; vouloir, avoir intention : *Faites comme vous l'*ENTENDREZ.

Il nous faut ton moulin; que veux-tu qu'on t'en [donne ?
— Rien du tout : car j'*entends* ne le vendre à per- [sonne.
ANDRIEUX.

‖ Vouloir dire, avoir intention de désigner : *Qu'*ENTENDEZ-*vous par là? Comment l'*ENTENDEZ-*vous? J'*ENTENDS *par despotisme un gouvernement où la volonté du maître est la seule loi.* (B. Const.) *Y a-t-il deux hommes, j'*ENTENDS *même deux hommes de goût, qui puissent être toujours d'accord?* (Ste-Beuve.) ‖ Comprendre qu'il s'agit de : *Par la mesure des valeurs, il faut* ENTENDRE *le rapport qui résulte de leur comparaison.* (Proudh.) ‖ Comprendre, être persuadé par erreur que l'on parlait de : *Ah! c'est Valence d'Espagne? J'*AVAIS ENTENDU *Valence en Dauphiné. Vous avez parlé d'une personne et j'*AI ENTENDU *une autre.* (Mol.)

— Absol. User de la faculté de l'entendement : ENTENDRE, *c'est connaître et discerner le vrai et le faux.* (Boss.) *Si l'oreille ouït, si les yeux lisent, c'est l'esprit qui* ENTEND. (De Bonald.) ‖ Saisir le sens de quelque chose : *Oh! j'*ENTENDS *bien. Voilà ce qu'il faut faire.* ENTENDEZ-*vous?*

C'est l'affectation qui grasseye en parlant,
Ecoute sans *entendre*, et lorgne en regardant.
VOLTAIRE.

— *Entendre la messe*, Assister à sa célébration : *J'*AI ENTENDU UNE MESSE *basse.*

— *Entendre finesse, entendre malice à*, Attribuer un sens malin, détourné à : *Presque toutes les femmes* ENTENDENT MALICE AUX *choses les plus simples.* (L.-J. Larcher.)

— *Entendre la raillerie* ou *la plaisanterie*, Avoir de la finesse moqueuse dans l'esprit, savoir railler d'une manière piquante : *C'est un homme des plus spirituels, qui* ENTEND *admirablement* LA RAILLERIE.

— *Ne pas entendre raillerie*, S'offenser aisément, être susceptible sur un sujet particulier : *Il* N'ENTEND PAS RAILLERIE *là-dessus.* ‖ Etre d'une rigueur inflexible : *Je ne m'aviserai pas d'y manquer, car mon maître* N'ENTEND PAS RAILLERIE.

— *Entendre raison*, Accepter des explications ou des avis : *Il n'y a pas moyen de lui faire* ENTENDRE RAISON. (Mol.)

Mon maître est un brutal qui n'*entend* pas *raison*.
REGNARD.

‖ *N'entendre ni rime ni raison*, Se refuser sottement, étourdiment à écouter des raisons ou des avis.

— *Ne rien entendre à*, Ne pas connaître du tout, n'avoir pas la moindre disposition pour : *Il* N'ENTEND RIEN À *la musique. Voltaire* N'ENTENDAIT RIEN AUX *mathématiques.* (Mme de Bawr.) *Beaucoup de personnes se font un honneur de* NE RIEN ENTENDRE AUX *mathématiques, et se déclarent avec orgueil incapables d'exécuter le plus simple calcul.* (L. Figuier.) *Diffus, subtils, redondants, déclamateurs, les avocats* N'ENTENDENT RIEN AUX *matières d'Etat.* (Cormen.)

— *Entendre ses intérêts*, Diriger habilement ses affaires, de façon à en tirer le plus grand profit possible : *L'habile homme est celui qui cache ses passions, qui* ENTEND SES INTÉRÊTS, *qui y sacrifie beaucoup de choses, qui a su acquérir du bien ou en conserver.* (La Bruy.)

— *A entendre*, Si l'on croyait, si l'on tenait compte des assertions de, si l'on ajoutait foi à : A ENTENDRE *les réformateurs, il faudrait recommencer le monde.* (Volt.)

Le savant doute, cherche, et l'ignorant sait tout :
A l'entendre, il n'est rien dont il ne vienne à bout.
FRÉVILLE.

Ah! voilà les grands mots!... On dirait, *à l'entendre*,
Que si l'on n'a pas faim l'on ne peut rien comprendre;
Que les souliers béants et que les chapeaux gras
Apportent du génie à ceux qui n'en ont pas.
ROLLAND et DU BOYS.

— *Donner à entendre, laisser, faire entendre*, Insinuer; faire supposer, soupçonner : *Il m'*A DONNÉ À ENTENDRE *qu'on s'occupait de moi. On m'*A FAIT ENTENDRE *que l'affaire allait bien.* ‖ Laisser à l'intelligence le soin de deviner : *La finesse emploie des termes qui* LAISSENT *beaucoup* À ENTENDRE. (Vauven.) *Il est des cas où l'on doit en* FAIRE ENTENDRE *plus qu'on n'en dit.* (Volt.)

— *Faire entendre*, Faire qu'on entende; dire, chanter, jouer sur un instrument : FAITES ENTENDRE *votre voix; parlez plus haut.*

Dans les vallons ombreux, quel pasteur *fait entendre*
Ces soupirs de la flûte harmonieuse et tendre?
A. CHÉNIER.

‖ Pousser au dehors; exprimer, énoncer : FAIRE ENTENDRE *des soupirs, des gémissements, des cris, des sanglots.* FAIRE ENTENDRE *des plaintes, des réclamations.* FAIRE ENTENDRE *des regrets.*

— *Se faire entendre*, Etre entendu : *Le bruit du tonnerre* SE FAIT ENTENDRE *à une prodigieuse distance. La voix de Stentor* SE FAISAIT ENTENDRE *de toute une armée. Cet orateur* SE FAIT ENTENDRE *de dix mille âmes.* ‖ Se faire comprendre : *Il* SE FAIT ENTENDRE *des plus ignorants. Pour peu qu'on ait de chaleur dans l'esprit, on a besoin de métaphores et d'expressions figurées pour* SE FAIRE ENTENDRE. (J.-J. Rouss.)

— *Que je vous entende!* Menace de correction que l'on adresse à quelqu'un à qui l'on veut imposer silence :

Vli, vlan, taisez-vous,
Lui dis-je, ou *que je vous entende!*...
Vli, vlan, taisez-vous;
Je me venge de deux époux.
BÉRANGER.

— Loc. fam. *Ne pas entendre de cette oreille-là*, Fermer l'oreille à quelque proposition, être complétement décidé à n'en pas tenir compte : *Oui, parlez-lui de donner; il* N'ENTEND PAS DE CETTE OREILLE-LÀ.

— Prov. *Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre*, On réussit mieux à se faire entendre d'un sourd qu'à se faire écouter de quelqu'un qui feint de ne pas entendre. ‖ *Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son*, On connaît mal la vérité d'un fait si l'on ne le connaît que par une des parties en contestation au sujet de ce fait.

— v. n. ou intr. *Entendre à*, Prêter, donner son attention à : *A qui faut-il* ENTENDRE? *Vous parlez dix à la fois.* ‖ Acquiescer, donner son adhésion à : *Les parents ne voulaient* ENTENDRE À *aucun accommodement.* (Dider.)

S'entendre v. pr. Etre entendu : *Le canon* S'ENTEND *à plusieurs lieues de distance.*

— Etre interprété : *La communauté* S'ENTEND *des biens dont nous jouissons en commun par destination providentielle.* (F. Bastiat.) *Le mot religion se comprend de tout état religieux, comme le mot société* S'ENTEND *de tout état social.* (Ch. Fauvety.) ‖ Etre compris : *Cela* S'ENTEND *aisément.*

— Avoir dans ses paroles une intention bien nette, bien arrêtée, savoir bien ce que l'on veut dire : *Pourquoi me dites-vous cela? — Suffit, je* M'ENTENDS. (Scribe.)

— Entendre réciproquement le bruit fait par chacun; se comprendre l'un l'autre; s'accorder, sympathiser : *Oh! nous* NOUS ENTENDONS *bien nous deux. Les grandes âmes* S'ENTENDENT *et se correspondent d'un bout du monde à l'autre.* (De Pradt.) *Des gens qui ont pleuré ensemble* S'ENTENDENT *si vite!* (Scribe.) *Comme cela est bon de* S'ENTENDRE! (V. Hugo.) ‖ Se concerter, s'accorder pour agir de concert : S'ENTENDRE *pour duper quelqu'un.*

— *S'entendre comme larrons en foire*, Etre d'intelligence dans quelque intention méchante ou maligne.

— *S'entendre à* ou *en*, Etre apte à; être connaisseur en fait de : *Il* S'ENTEND *bien* EN *photographie. Les femmes* S'ENTENDENT *mieux que nous* À *consoler les profondes douleurs.* (St-Aulaire.) *Les femmes* S'ENTENDENT *merveilleusement* À *nous faire penser ce qu'elles ne disent pas.* (De Custine.) *Le Français* S'ENTEND *beaucoup mieux* À *consommer qu'*À *produire.* (Mich.-Chev.) *Peuple et gouvernement, en France, ne* S'ENTENDENT *pas mieux, l'un* À *défendre la liberté, que l'autre* À *maintenir l'ordre.* (E. de Gir.)

— Pop. *S'y entendre comme à faire un coffre, comme à ramer des choux, comme une truie à dévider de la soie*, N'y rien comprendre du tout.

— Fam. *Cela s'entend*, Cela est naturel, facile à supposer : *Sans doute,* CELA S'ENTEND. ‖ *S'entend*, Bien entendu, sans qu'il soit nécessaire de le dire : *Je l'accepterai sans condition,* S'ENTEND.

— Syn. **Entendre, comprendre, concevoir.** V. COMPRENDRE.

ENTENDU, UE (an-tan-du) part. passé du v. Entendre. Perçu par l'ouïe : *Un bruit* ENTENDU *de loin.* ‖ Dont la voix ou le bruit est perçu par l'ouïe : *L'homme crie, parce qu'il sait ou qu'il croit qu'il sera* ENTENDU. (De Bonald.)

— Par ext. Ecouté : *Sa voix n'a jamais été* ENTENDUE, *malgré la justice de sa cause.*

— Fig. Compris, saisi par l'intelligence : *Le faux, qui n'est rien de soi, n'est ni* ENTENDU *ni intelligible.* (Boss.) *Le premier de tous les devoirs d'un homme qui n'écrit que pour être* ENTENDU *est de soulager son lecteur en se faisant d'abord entendre.* (Fén.)

A quoi sert de parler que pour être *entendu* ?
BOURSAULT.

‖ Interprété, pris dans un certain sens : *La psychologie,* ENTENDUE *selon la méthode universitaire, est une dérision.* (Proudh.) ‖ Convenu : *Il est* ENTENDU *que je vous attendrai ici. C'est* ENTENDU. ‖ Admis, reconnu : *Il est* ENTENDU *aujourd'hui que les rois sont au monde pour les peuples, et non les peuples pour les rois.* (Ed. Scherer.)

— Disposé, arrangé : *L'ordonnance de ce tableau est bien* ENTENDUE. *Cette composition est fort mal* ENTENDUE. ‖ Conçu, interprété et pratiqué à un certain point de vue : *La religion mal* ENTENDUE *est une fièvre que la moindre occasion fait tourner en rage.* (Volt.) *La nature n'a point placé notre guide dans notre intérêt bien* ENTENDU, *mais dans notre sentiment intime.* (B. Const.) *L'intérêt bien* ENTENDU *dit au riche que le dénûment sans ressource est formidable.* (B. Const.) *Les avantages de l'éducation bien* ENTENDUE *sont immenses.* (Mme Monmarson.) *Une hygiène bien* ENTENDUE *et une administration éclairée rendent plus de services que la médecine pratiquée par les hommes les plus habiles.* (Quételet.) *L'hygiène bien* ENTENDUE *nous aide à n'avoir pas besoin de médicaments.* (Maquel.) *Donner, c'est quelquefois de la charité, c'est quelquefois aussi de l'égoïsme bien* ENTENDU. (E. Texier.)

— Habile, expert : *Il est fort* ENTENDU *en agriculture.*

— Pop. *Entendu et compris*, Il est entendu, convenu. ‖ Cette locution est un pléonasme.

— Ellipt. *Bien entendu*, Il est bien entendu, compris, convenu : BIEN ENTENDU *que vous ne partirez pas sans moi. Lui écrirez-vous? —* BIEN ENTENDU.

— Substantiv. Personne entendue, habile, experte en quelque chose : *Il fait l'*ENTENDU *et n'est qu'un sot prétentieux. Ce n'est que faute de savoir bien connaître et étudier le présent qu'on fait l'*ENTENDU *pour l'avenir.* (Pasc.) *Chacun fait l'*ENTENDU, *comme s'il était immortel.* (Fén.)

— Syn. **Entendu, adroit, habile, industrieux, ingénieux.** V. ADROIT.

ENTÉNÉBRER v. a. ou tr. (an-té-né-bré — de *en* et de *ténèbres*). Plonger dans l'obscurité, terme dont Chateaubriand, Michelet et d'autres encore ont fait usage. Ces néologismes sans valeur ne méritent pas de figurer dans un dictionnaire. C'est une méthode que nous suivrons désormais.

ENTENTE s. f. (an-tan-te — rad. *entendre*). Action ou manière d'entendre, d'interpréter; sens que l'on donne à une expression : *Ce mot n'a pas deux* ENTENTES.

Mots dorés font tout en amour...
Chacun sait quelle est mon *entente*.
LA FONTAINE.

— Par ext. Action de comprendre, intelligence : *Il n'a pas l'*ENTENTE *des secrets de son art. Ce qui manque à ce peintre, c'est l'*ENTENTE *du coloris. Si beaucoup de femmes désirent épouser un titre, beaucoup plus encore veulent un homme à qui l'*ENTENTE *de la vie soit familière.* (Balz.)

— Bon accord : *Il n'y a pas d'*ENTENTE *entre nous ; nous vivons très-froidement.*

— *Double entente*, Double façon possible d'interpréter une même chose : *Un mot, une expression, une phrase à* DOUBLE ENTENTE. *Le médisant dissimule, il biaise, il ne s'explique qu'à demi-mot, par des paroles à* DOUBLE ENTENTE. (Boss.)

— Politiq. *Entente cordiale*, Nom donné aux bons rapports qui existèrent sous Louis-Philippe entre les gouvernements de France et d'Angleterre, et, par suite, à toute relation amicale entre deux gouvernements.

ENTER v. a. ou tr. (an-té — rad. *ente*). Arboric. Greffer, faire une ente sur : ENTER *un sauvageon.* ENTER *un prunier.* ENTER *franc sur franc.* ENTER *en écusson, en fente, en œillet, en œil dormant. On n'*ENTE *point un arbre sur un arbrisseau, le chêne robuste sur l'humble cytise.* (Lamenn.)

Le troisième tomba d'un arbre
Que lui-même il voulait *enter*.
LA FONTAINE.

— Fig. *Enter sur*, Fonder, faire reposer, appuyer sur : *Il faut* ENTER *fortement le commerce, l'industrie, les arts sur la probité et la vertu.* (Dupanloup.) *Demandons tous, sans arrière-pensée, ce qu'il y a à faire pour* ENTER SUR *un pouvoir mobile des institutions stables.* (E. de Gir.)

— Fauconn. Rattacher, en parlant d'une penne de l'oiseau rompue ou froissée.

— Techn. Réunir par une entaille. Se dit surtout de l'entaille à sifflet et de l'entaille à gueule de loup.

S'enter v. pr. Etre enté : *Ces arbres* S'ENTENT *en écusson.*

— Fig. *S'enter sur*, Etre fondé, établi sur, reposer sur; s'ajouter à et résulter de : *Un vice* S'ENTE SUR *un vice, une vertu* SUR *une vertu. Nos opinions* S'ENTENT *les unes* SUR *les autres; la première sert de tige à la seconde, et celle-ci à la tierce.* (Montaigne.) ‖ S'allier, s'unir par les liens du sang : *C'est* SUR *cette vieille souche que* S'EST ENTÉE *la maison des Montmorency.*

Lisimon, nouveau riche et fils d'un père heureux,
Souhaite de *s'enter sur* la vieille noblesse.
DESTOUCHES.

— Homonyme. Hanter.

ENTÉRADÈNE s. f. (an-té-ra-dè-ne — du gr. *entera*, intestins; *adên*, glande). Anat. Ganglion lymphatique des intestins.

ENTÉRADÉNOGRAPHIE s. f. (an-té-ra-dé-no-gra-fî — de *entéradène*, et du gr. *graphô*, j'écris). Anat. Description des entéradènes.

ENTÉRADÉNOLOGIE s. f. (an-té-ra-dé-no-lo-jî — de *entéradène*, et du gr. *logos*, discours). Anat. Traité sur les entéradènes.

ENTÉRADÉNOLOGIQUE adj. (an-té-ra-dé-no-lo-ji-ke — rad. *entéradénologie*). Anat. Qui a rapport à l'entéradénologie.

ENTÉRALGIE s. f. (an-té-ral-jî — du gr. *entera*, intestins; *algos*, douleur). Pathol. Douleur aiguë des intestins : *Les habitants des grandes villes sont très-sujets aux gastralgies et aux* ENTÉRALGIES. (Maquel.)

— **Encycl.** Pathol. L'*entéralgie* ou colique nerveuse est, à proprement parler, une névralgie des intestins. Elle se rencontre souvent avec la gastralgie chez le même individu et offre certaines analogies avec cette affection. Comme la gastralgie, l'*entéralgie* est caractérisée par une vive douleur, accompagnée d'un sentiment de malaise des plus pénibles et de troubles fonctionnels; mais le siége de la douleur est différent et, en général, les souffrances sont moins vives. L'*entéralgie* survient brusquement et par accès; la douleur, qui retentit surtout dans la région ombilicale, s'irradie dans tout le ventre. Le malade a les traits altérés, les extrémités froides, la peau couverte de sueur; parfois il se roule en poussant des cris, d'autres fois la violence même de son mal le force à rester immobile. Les syncopes sont rares et les troubles sympathiques moins nombreux que dans la gastralgie. Même pendant la crise, le pouls reste naturel. On voit l'abdomen se développer sous l'influence des gaz qui se produisent dans l'intestin. Le malade éprouve un sentiment de plénitude et l'évacuation des gaz par le rectum est suivie d'un grand soulagement. De même que pour la gastralgie, la durée des accès varie depuis quelques minutes jusqu'à dix et même douze heures. Les crises peuvent se renouveler à des époques plus ou moins rapprochées et très-variables. Dans l'intervalle, les malades sont quelquefois très-bien portants; d'autres fois, ils éprouvent quelques troubles du côté des organes atteints. L'*entéralgie* peut être chronique. En pareil cas, la maladie dure des années, avec des rémissions plus ou moins longues et plus ou moins complètes. Le malade éprouve un malaise continuel et des gonflements de l'abdomen; il y a constipation opiniâtre et quelquefois une diarrhée légère. On ne connaît pas de cause spéciale à l'*entéralgie*. Les crises peuvent être provoquées par une vive émotion, par le travail de la digestion et surtout par l'ingestion d'aliments indigestes qui ont pour résultat la formation d'une grande quantité de gaz. L'*entéralgie* ne prédispose pas les individus atteints à des lésions organiques des intestins et n'altère pas notablement la nutrition.

— *Diagnostic.* L'absence de fièvre et les douleurs à l'abdomen, plutôt diminuées qu'exaspérées par la pression, distingueront l'*entéralgie* de la péritonite et de l'entérite. Le siége différent de la douleur, l'absence de vomissements et de certains troubles sympathiques serviront au diagnostic différentiel avec la gastralgie. Dans l'iléus, les vomissements, l'accélération du pouls, les accidents sans rémission qui sans cesse s'exaspèrent, sont des indications suffisamment précises pour éviter toute erreur. Pour les coliques hépatiques et néphrétiques, la distinction est facile. Dans la colique hépatique, le siége de la douleur à l'hypocondre droit et à l'épigastre, les vomissements bilieux et la teinte ictérique ne laisseront aucun doute. Dans la colique néphrétique, la douleur siége dans les lombes; il y a souvent rétraction dans un des testicules et, en même temps que des vomissements, altération dans la sécrétion et l'excrétion urinaires. Enfin, dans ces deux affections, on n'observe pas de tympanite abdominale. Le pronostic est moins grave que celui de la gastralgie.

— *Traitement.* Les médicaments les plus efficaces pendant les crises sont l'opium et la morphine. Ils doivent être administrés en lavements et aidés dans leur effet par des onctions et des applications narcotiques sur l'abdomen. On se trouve bien quelquefois de l'emploi d'une compresse imbibée de chloroforme, d'un sinapisme ou de quelques ventouses sèches. Ces moyens ont parfois réussi à enlever la douleur. Les malades seront mis dans un bain tiède, soit pendant la crise, soit dans l'intervalle des crises. Ils devront être soumis à un régime sévère dont on exclura tous les excitants diffusibles, ainsi que les aliments indigestes et grossiers, ceux qui produisent une grande quantité de gaz. La liberté du ventre sera entretenue au moyen de lavements, et les purgatifs ne devront être employés qu'en cas d'indication très-précise. Une excellente précaution sera de porter sur le ventre une flanelle ou une peau de lièvre, afin de se préserver de l'action du froid. Les frictions sèches et le massage sont aussi recommandés, ainsi que les bains sulfureux.

ENTÉRALGIQUE adj. (an-té-ral-ji-ke — rad. *entéralgie*). Pathol. Qui a rapport à l'entéralgie : *Douleurs* ENTÉRALGIQUES.

ENTÉRANGIEMPHRAXIE s. f. (an-té-ran-ji-an-fra-ksî — du gr. *entera*, intestins; *agchô*, je resserre; *emphrassô*, j'obstrue).

Pathol. Obstruction produite par un étranglement du canal intestinal.

ENTÉRANGIEMPHRACTIQUE adj. (an-té-ran-ji-an-fra-kti-ke — rad. *entérangiemphraxie*). Pathol. Qui a rapport à l'entérangiemphraxie.

ENTÉRARCTIE s. f. (an-té-rar-ktî — du gr. *enteron*, intestin, et du lat. *arctare*, resserrer). Pathol. Rétrécissement du canal intestinal.

ENTÈRE s. m. (an-tè-re — du gr. *enteros*, intérieur). Anat. Peau interne, membrane muqueuse.

ENTÉRÉCHÈME s. m. (an-té-ré-chè-me). Pathol. Gargouillement dans les intestins, borborygme.

ENTÉRECTASIE s. f. (an-té-rè-kta-zî — du gr. *enteron*, intestin; *ektasis*, extension). Pathol. Dilatation de l'intestin.

ENTÉRELCIE s. f. (an-té-rèl-sî — du gr. *entera*, intestins; *elkos*, ulcère.) Pathol. Ulcération de l'intestin. ‖ On dit aussi ENTÉRELCOSIE.

ENTÉRÉLÉSIE s. f. (an-té-ré-lé-zî — du gr. *enteron*, intestin; *eilêsis*, entortillement). Pathol. Invagination ou étranglement de l'intestin.

ENTÉRENCHYTE s. m. (an-té-ran-chi-te — du gr. *enteron*, intestin; *egchuô*, je verse). Méd. Instrument employé pour faire des injections.

ENTÉRÉPIPLOCÈLE s. f. (an-té-ré-pi-plo-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *épiplocèle*). Pathol. Hernie simultanée de l'intestin et de l'épiploon.

ENTÉRÉPIPLOMPHALOCÈLE s. f. (an-té-ré-pi-plon-fa-lo-sè-le — du gr. *enteron*, intestin, et de *épiplomphalocèle*). Pathol. Hernie de l'intestin et de l'épiploon par l'ombilic.

ENTÉRÉTIQUE adj. (an-té-ré-ti-ke — rad. *entérite*). Pathol. Qui a rapport à l'entérite.

ENTÉREXHÈME (an-té-rè-kzè-me — du gr. *enteron*, intestin; *ex*, de; *haima*, sang). Pathol. Epanchement de sang dans l'intestin.

ENTÉRHÉMIE s. f. (an-té-ré-mî — du gr. *enteron*, intestin; *haima*, sang). Méd. Congestion sanguine dans l'intestin.

ENTÉRIDION s. m. (an-té-ri-di-on — dimin. du gr. *enteron*, intestin). Bot. Syn. de RÉTICULAIRE, genre de champignons.

ENTÉRIE s. f. (an-té-rî — du gr. *enteron*, intestin). Pathol. Inflammation de l'intestin. Syn. d'ENTÉRITE.

ENTÉRINAL, ALE adj. (an-té-ri-nal, a-le — rad. *entériner*). Jurispr. Qui a rapport à l'entérinement.

ENTÉRINÉ, ÉE (an-té-ri-né) part. passé du v. Entériner : *Lettres de grâce* ENTÉRINÉES. *Encore que le roi ait donné grâce à un homme, si faut-il qu'elle soit* ENTÉRINÉE. (Pasc.)

ENTÉRINEMENT s. m. (an-té-ri-ne-man — rad. *entériner*). Jurispr. Action d'entériner : *Pourquoi demandiez-vous un* ENTÉRINEMENT *des lettres de rescision?* (Beaumarch.)

— **Encycl.** Législ. On appelle *entérinement* la vérification devant l'autorité judiciaire de certains actes qui n'ont force exécutoire qu'après que cette formalité a été remplie.

Les lettres de grâce ou de commutation de peine accordées par le chef du pouvoir exécutif aux condamnés sont entérinées par les cours impériales. Les lettres patentes conférant des titres de noblesse sont aussi soumises à l'*entérinement*, qui seul procure aux parties l'effet plein et entier de la faveur dont elles sont l'objet.

Enfin le code de procédure ordonne l'*entérinement* des procès-verbaux des experts. Sans cette formalité, ces procès-verbaux ne sont pas la loi des parties; mais lorsqu'ils ont été entérinés contradictoirement, les faits qu'ils renferment passent pour certains et ne peuvent plus être contestés : ils équivalent à la chose jugée elle-même. Il est bon de remarquer, toutefois, qu'en entérinant les procès-verbaux des experts, les juges conservent leur liberté entière : ils peuvent en admettre toutes les clauses, ou les modifier, ou même les rejeter en tout ou en partie.

L'*entérinement* est, en un mot, la déclaration faite par les tribunaux, dans un jugement, qu'ils confirment ou approuvent une chose et en ordonnent l'exécution.

ENTÉRINER v. a. ou tr. (an-té-ri-né — V. à l'encyclopédie pour la partie étymologique). Jurispr. Ratifier par un jugement un acte dont la validité dépend de cette formalité : ENTÉRINER *des lettres de grâce, des lettres de noblesse.* ENTÉRINER *un rapport d'expert.*

— **Encycl.** Linguist. *Entériner* vient du latin *integer*, entier, ou plutôt du vieux mot français *enterin*, qui en avait été primitivement tiré. Une grande querelle s'est élevée, à propos de cette étymologie, entre Ménage et l'annotateur anonyme de Vaugelas. Ménage avait proposé l'étymologie ci-dessus, qui est la bonne, et à laquelle s'est rallié M. Littré. Vaugelas aimait mieux faire dériver *entériner* d'*interim*. Voici comment l'annotateur justifiait sa préférence : « Les protestants, dans leur établissement en Allemagne, présentèrent, disait-il, une requête à l'empereur pour avoir l'exercice de leur religion par provision, jusqu'à ce que, par un concile ou par une diète, on eût remédié aux différends qui régnaient pour lors, dans l'empire, entre les deux religions, la catholique et la protestante. L'empereur accorda cette demande. On appela ce décret de l'empereur l'*intérim* d'Allemagne; et, depuis, on a dit *intériner* une requête pour l'accorder, et ensuite *entériner*. » — « L'empereur qui accorda l'*intérim* aux protestants d'Allemagne, répondit Ménage, était l'empereur Charles-Quint, et il le leur accorda en 1548, et en ce temps-là, il y avait plus de deux cents ans que le mot d'*entériner une requête* était en usage parmi nous, comme il paraît par un nombre infini d'arrêts du parlement de Paris. Voilà donc l'étymologie de l'anonyme détruite. Le mot italien *intero* ne permet pas de douter qu'on n'ait dit *interus*, et notre vieux mot français *enterin* pour *entier* ne permet pas de douter qu'on n'ait dit *interinus*. Ce mot *enterin* se trouve dans le *Roman de la Rose :*

De sin cuer net et *enterin*,
Sommes cy venus pèlerin.

Il est donc constant qu'*entériner* vient d'*interinare*, et qu'on a dit *interinare* dans la signification d'*integrare;* mais il n'est pas bien constant pourquoi on a dit *entériner des lettres* ou *des requêtes*, pour dire en accorder l'effet. Je crois qu'on a dit *entériner des lettres et des requêtes*, parce que ces lettres et ces requêtes ne peuvent être considérées comme *entières* et parfaites que lorsqu'elles ont été reçues et vérifiées par les juges. »

ENTÉRION s. m. (an-té-ri-on — du gr. *enteron*, intestin). Annél. Genre d'annélides formé aux dépens des lombrics, et comprenant les espèces vulgairement appelées vers de terre.

— **Encycl.** Le *ver de terre* est un animal bien connu; mais sous ce nom on a confondu plusieurs espèces. Savigny en a trouvé jusqu'à vingt-deux aux environs de Paris. Ces nombreuses espèces ont été réparties en deux genres, les *entérions* et les *hypogéons*. Le premier, qui comprend nos *vers de terre* ordinaires, est caractérisé par une bouche petite, un peu renflée, à deux lèvres, la supérieure prolongée en trompe, l'inférieure très-courte; un corps cylindrique, allongé, obtus en arrière, composé de segments courts et nombreux, plus distincts vers la tête que vers l'anus, et dont chacun porte quatre soies réunies par paires de chaque côté. Nous nous contenterons d'indiquer ici d'une manière générale les caractères du genre; mais, vu la difficulté de distinguer ce qui appartient à chaque espèce, nous renverrons, pour l'organisation et les mœurs, au mot LOMBRIC.

ENTÉRIQUE adj. (an-té-ri-ke — du gr. *entera*, intestins). Pathol. Qui a rapport aux intestins : *Douleurs* ENTÉRIQUES.

ENTÉRISCHIOCÈLE s. f. (an-té-ri-ski-o-sè-le — du gr. *entera*, intestins, et de *ischiocèle*). Chir. Hernie intestinale qui se produit à l'échancrure ischiaque.

ENTÉRITE s. f. (an-té-ri-te — du gr. *enteron*, intestin). Pathol. Inflammation simple de la membrane muqueuse de l'intestin : ENTÉRITE *phlegmoneuse, aiguë, chronique, superficielle.*

— **Encycl.** Pathol. Dans la description de l'*entérite*, on comprend généralement aussi la *duodénite*, l'*iléite* et la *colite*, du nom des différentes parties du tube digestif où siége la maladie. Cette affection peut être bénigne ou grave, aiguë ou chronique. Elle est commune à tous les âges, attaque tous les tempéraments et sévit autant sur l'un que sur l'autre sexe. Plus commune dans les saisons et dans les pays chauds, elle survient le plus souvent lorsque le corps, se trouvant échauffé, passe brusquement à une basse température ou subit une vive impression de froid. Un excès de nourriture ou de boisson, l'ingestion de substances âcres, irritantes, de violents purgatifs, peuvent produire l'*entérite*. Chez les enfants à la mamelle, elle a souvent pour cause la dentition, une nourriture trop abondante ou un sevrage prématuré. Enfin elle règne quelquefois d'une manière épidémique. Les lésions anatomiques qui caractérisent cette inflammation sont l'injection, la coloration plus ou moins rouge, le boursouflement, la friabilité et le ramollissement de la membrane muqueuse. Le tissu cellulaire sous-muqueux est quelquefois épaissi et induré; mais ces diverses altérations ne s'étendent jamais dans toute la longueur du tube digestif, à moins que la maladie n'ait été produite par une substance toxique; dans ce cas, on peut rencontrer des ulcérations, des escarres et même des perforations. « Lorsque l'inflammation occupe le gros intestin, dit Grisolle, le ramollissement est plus considérable, les ulcérations plus fréquentes, la muqueuse peut même disparaître dans une certaine étendue, et les matières fécales se trouvent alors en contact avec la tunique celluleuse épaissie. » L'*entérite* débute généralement par de légers troubles dans les fonctions digestives. Quelques vagues douleurs se font d'abord sentir dans l'abdomen; mais le plus souvent elles se concentrent dans la région ombilicale, d'où elles s'irradient de toutes parts. Les évacuations alvines sont irrégulières et les matières rendues perdent bientôt leur consistance. L'appétit diminue graduellement et cesse tout à fait; la langue est large et couverte d'un enduit blanchâtre peu épais; la bouche est pâteuse, amère, la soif vive. Quelquefois la maladie débute brusquement par une diarrhée violente; les selles, plus ou moins liquides, formées de mucus et de déjections fétides, sont douloureuses, peu homogènes, jaunes ou verdâtres; elles sont annoncées par un redoublement de coliques, qui se calment généralement après chaque évacuation. Lorsque celles-ci sont nombreuses, il existe un sentiment de cuisson à la marge de l'anus. Le ventre, souvent rétracté, est tendu, sonore, météorisé; la pression est douloureuse en un ou plusieurs points. Les malades éprouvent souvent des gargouillements, de la céphalalgie, des nausées et des vomissements; mais ceux-ci, dans quelques cas, sont produits par une affection concomitante de l'estomac : on dit alors qu'il y a *gastro-entérite*. La plupart des médecins admettent une différence dans la marche et les symptômes de cette maladie, suivant la partie de l'intestin où elle siége. Ainsi, dans l'inflammation du duodénum, il existerait au-dessous du foie une douleur profonde, qui se manifesterait surtout trois ou quatre heures après le repas, c'est-à-dire quand les aliments passeraient de l'estomac dans le duodénum. L'ictère accompagnerait souvent la duodénite, par suite de l'oblitération, de l'inflammation du canal cholédoque, ou de l'extension de la phlegmasie à ce même conduit. « Ce sont là, dit encore Grisolle, des vues purement théoriques et qui n'ont pas été sanctionnées par l'observation. » La duodénite est d'ailleurs excessivement rare et presque impossible à diagnostiquer. Il n'en est pas de même de l'inflammation du côlon et du rectum; cette dernière est même décrite comme une maladie particulière, sous le nom de *typhlite*. Quant à la colite, elle est presque toujours facile à reconnaître, parce que, indépendamment des autres symptômes, on peut suivre la douleur dans tout le trajet connu du côlon.

On a longtemps parlé d'une forme d'*entérite* appelée *phlegmoneuse*, et qui consisterait dans l'inflammation de toutes les tuniques de l'intestin, et même du tissu cellulaire sous-péritonéal. « Mais ce sont d'autres affections, dit toujours Grisolle, et en particulier des phlegmons développés au voisinage de l'intestin, qu'on a pris pour une *entérite* phlegmoneuse. » Il faut cependant convenir que l'appendice vermiculaire peut être seul enflammé, et, le plus souvent, par l'introduction dans son intérieur d'un corps étranger, comme un noyau ou des pepins de fruits. De grandes douleurs se produisent alors dans la fosse iliaque, ainsi que des vomissements, de la diarrhée, et plus souvent encore de la constipation. Les malades ne tardent pas à succomber, en présentant les signes d'une péritonite suraiguë. A l'autopsie, on trouve l'appendice vermiculaire ramolli, gangrené, perforé, et, par suite, on remarque une inflammation consécutive du péritoine. L'entéro-colite présente généralement une marche régulière, c'est-à-dire que les symptômes, après leur apparition, ont une période d'accroissement et une période de diminution, à la suite de laquelle ils disparaissent d'une manière définitive. La durée de la maladie est ordinairement courte, surtout si le traitement est rigoureusement observé. Les malades cependant restent exposés à de nombreuses rechutes, qui ont presque toujours lieu après un écart de régime. Cette affection se termine rarement d'une manière funeste, et seulement lorsque l'inflammation s'est propagée de la muqueuse intestinale aux organes voisins. Ainsi on voit quelquefois la phlegmasie envahir le foie. Celui-ci se gonfle et devient le siége d'un ou de plusieurs abcès; en même temps paraît un ictère, et l'on peut observer des frissons irréguliers et répétés ou l'inflammation purulente de la veine porte, qui entraîne bientôt la mort. Chez les enfants, l'entéro-colite est beaucoup plus fréquente et plus grave que chez l'adulte; elle est caractérisée par le ballonnement du ventre, des coliques et une diarrhée très-intenses, des selles jaunes, verdâtres, sanguinolentes, très-nombreuses. « On remarque aussi dès le début, dit Trousseau, des vomissements fréquents et opiniâtres, sans lésion du côté de l'estomac; un érythème très-étendu aux fesses et aux cuisses; un mouvement fébrile très-marqué, des ulcérations et des points de muguet dans la bouche. » Chez les enfants un peu âgés, c'est-à-dire de deux à cinq ans, l'*entérite* peut, d'après Barthez et Rilliet, affecter une forme grave, de manière à simuler une fièvre typhoïde : ainsi, le ventre se ballonne, la langue se dessèche et brunit, les gencives se couvrent de fuliginosités, et bientôt apparaissent le délire et le coma. L'*entérite*, dans les climats tempérés, est une maladie généralement peu grave chez l'adulte; mais il n'en est pas ainsi chez les vieillards ou les enfants à la mamelle, qui succombent, en peu de jours, épuisés par les douleurs et la diarrhée.

—*Traitement.* La première indication qui se présente dans le traitement de l'*entérite* est une diète plus ou moins rigoureuse, selon l'intensité de la maladie. Si le mouvement fébrile est très-marqué, les coliques trop violentes, on peut pratiquer une saignée générale et faire une application de sangsues sur l'abdomen; on administre des boissons gommeuses ou mucilagineuses, quelques lavements amidonnés, avec deux ou trois gouttes de laudanum de Sydenham; des cataplasmes sur le ventre, des bains tièdes prolongés amènent un prompt soulagement. Quand la diarrhée est très-intense et opiniâtre, outre le bismuth et les opiacés, Trousseau et Bouchut emploient le nitrate d'argent en lavements ou même en potion, à la dose de cinq à dix centigrammes. Dès que les malades commencent à éprouver de l'amélioration, il faut surtout surveiller leur alimentation, car le moindre écart de régime peut les conduire de rechute en rechute, et faire ainsi passer la maladie à l'état chronique.

— Art vétér. Chez le cheval, l'*entérite* est assez commune, surtout de cinq à huit ans. Les aliments de mauvaise qualité, les fourrages altérés, ceux qui sont consommés à une époque trop rapprochée de leur récolte, le passage subit d'un mode d'alimentation à un mode différent, les aliments ligneux difficiles à mâcher, les plantes âcres, narcotico-âcres, les feuilles et les jeunes pousses du chêne, du frêne, les purgatifs administrés trop souvent, les substances vénéneuses, les corps étrangers, l'eau pure très-froide prise à jeun, les boissons malsaines contenant des détritus animaux ou végétaux, les eaux des marais, des cours, des fermes, les refroidissements cutanés, les arrêts de transpiration, la suppression des maladies anciennes de la peau, les brûlures, la suspension des fonctions de la peau, les calculs, les égagropiles, le sable avalé avec les boissons, les antozoaires qui perforent parfois la muqueuse, etc., sont les causes les plus ordinaires de l'*entérite* aiguë chez le cheval.

Les symptômes de cette maladie à l'état aigu, sont les suivants : bouche pâteuse, chaude et brûlante, salive rare et gluante, langue fuligineuse, mauvaise odeur exhalée par la cavité buccale, inappétence complète, ventre douloureux, crottins rares expulsés avec douleur, recouverts d'un mucus épais en forme de membranes, coliques intermittentes, conjonctive jaune peu injectée, respiration tremblotante, urine rare. L'*entérite* aiguë suit une marche ascendante pendant sept à huit jours; les symptômes s'améliorent quelquefois, et alors ils diminuent d'intensité, mais le plus ordinairement ils s'aggravent, et les animaux meurent du dixième au vingtième jour. Enfin, l'*entérite* aiguë peut se terminer par le passage à l'état chronique; on voit alors tous les symptômes diminuer d'intensité, mais persister ou se renouveler sous l'influence de la cause la plus légère. Elle peut aussi se compliquer d'entéro-péritonite, d'entéro-hépatite, d'entéro-néphrite, complications qui toutes aggravent le pronostic de l'*entérite* aiguë.

Le traitement de l'*entérite* aiguë consiste à mettre les animaux à une diète sévère, à administrer le sulfate de soude (50 à 100 gr. par jour) ou la crème de tartre solide (15 à 30 gr. par jour) et à donner des lavements émollients. Lorsque les symptômes sont très-intenses, il faut recourir à la saignée, aux opiacés, qui calment la douleur et diminuent les sécrétions de la muqueuse; aux sinapismes sous le ventre, qui produisent un engorgement dans l'épaisseur duquel on pratique des scarifications.

— *Entérite chronique.* L'*entérite* chronique, chez le cheval, est quelquefois primitive, mais le plus souvent elle est consécutive à l'*entérite* aiguë. Chez les animaux atteints d'*entérite* chronique, l'appétit est capricieux; ils éprouvent par intervalles de légères coliques; les crottins sont recouverts de fausses membranes; ces animaux sont faibles, maigrissent peu à peu, la peau se dessèche, ils ne tardent pas à tomber dans le marasme, et meurent enfin. La marche de la maladie est lente, et conséquemment sa durée très-longue. Le pronostic de cette maladie offre d'autant plus de gravité, que les animaux qui en sont affectés ne peuvent suffire à des travaux pénibles. Le traitement de l'*entérite* chronique est surtout hygiénique. Ainsi on doit apporter les plus grands soins à la nourriture et au régime des animaux, leur donner des aliments de bonne qualité et d'une digestion facile. A ces soins on doit ajouter ceux de la main, les bouchonnements, les frictions sèches sur la peau et les couvertures pour l'exciter et pour éviter les refroidissements. Les moyens thérapeutiques varient selon les circonstances. Si les animaux sont très-faibles, on leur administre l'aloès, l'assa-fœtida, la gentiane, le genièvre, le houblon, les bouillons de viande, etc. Quand l'affection se traduit par une diarrhée persistante, on la combat par l'opium, la belladone ou le laudanum, l'alun, l'acétate de plomb, le carbonate, le sulfate de fer, les décoctions d'écorce de saule, de chêne, de noix de galle, de feuilles de noyer.

— *Entérite diarrhéique.* C'est une inflammation intestinale qui se complique toujours de diarrhée, et qui affecte surtout les jeunes animaux, notamment les poulains, les veaux et les agneaux. Elle est encore désignée sous les noms de colite aiguë, diarrhée grise, dévoiement, foire, flux intestinal.

Les jeunes animaux paraissent contracter cette maladie dans plusieurs circonstances : lorsque leurs mères, qu'ils tettent, produisent un lait très-riche en matière grasse qui irrite les intestins; lorsqu'ils tettent leurs mères quand elles sont en sueur; lorsqu'ils éprouvent des arrêts de transpiration; quand ils mangent des herbes couvertes de rosée ou de gelée blanche, etc.

Chez les poulains, cette maladie se carac-